

Non aux compteurs Linky

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal de Crozon-sur-Vauvre a exprimé son opposition à l'installation dans la commune des compteurs Linky (nouveaux compteurs d'Engis, ex-EDF). Le maire a informé le conseil municipal qu'il a été saisi par plusieurs administrés des risques potentiels liés à l'installation de ces « compteurs communicants » : problème de sécurité incendie, de pannes et de res-

ponsabilité en matière d'assurance ; problème sanitaire lié aux radiofréquences, « officiellement reconnues comme potentiellement cancérigènes » ; problème de vie privée et de libertés individuelles (lié à l'évaluation de la consommation électrique) ; problème de sécurité nationale (tout système est facilement piratable) ; problème de protection du consommateur (surcoût pour les consommateurs et services

payants associés au pilotage à distance des consommations). Considérant que « les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ; qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante, le conseil municipal, par principe de précaution, a décidé de refuser à

l'unanimité l'installation de compteurs communicants Linky sur le territoire de la commune ».

Budget. La subvention départementale (Fonds d'action rural) 2017 sera demandée pour la réfection de la voirie.

Les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunication s'élèvent à 1.902 € pour l'année 2016.